



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA NEUVE LYRE

Séance du LUNDI 9 MARS 2026 à 18H30

N05- DEMANDE D'UNE ASSOCIATION POUR ÊTRE DOMICILIÉE A LA NEUVE LYRE

Membres du conseil Municipal

Convocation : 23 février 2026

- En exercice : 11
- Présents : 8
- Votants :11

L'an deux mille vingt-six, le neuf mars, à 18 heures 30, le conseil municipal de la commune de La Neuve Lyre, conformément à la loi, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de conseil de la Mairie, sous la présidence de MME Chantal TOPART, Maire.

Présents :

Adjoint : M. Daniel DHAESE, M. Alain AMELOT, Mme Sylvie BÈS,

Conseillers : M. Robert BRIFFAULT, M. Thierry GRANGE, M. Ludovic MARTIAL M. Didier SOLLIER. Dominique TOULAIN

Absents excusés : Mme Nouria LEROUX, Mme Emilie COURAUDON, M. Thierry GRANGE

Absents non excusés :

Pouvoirs : Mme Nouria LEROUX donne pouvoir à M. Didier SOLLIER, Mme Emilie COURAUDON donne pouvoir à M. Robert BRIFFAULT, M. Thierry GRANGE donne pouvoir à MME Chantal TOPART

Mme Sylvie BÈS a été nommée secrétaire de séance

Madame le Maire expose aux membres du conseil qu'elle a reçu une demande d'une jeune association, « KOÏNÉ », afin de domicilier son siège social à La Neuve Lyre, et faisant ainsi partie des associations communales. L'association ne sera active qu'en 2027. Leur activité est culturelle, théâtre principalement.

Mme Le Maire souhaite soumettre le vote du conseil afin de déterminer les conditions suivantes :

- Pas de subvention numéraire
- Pas de stockage de matériel quel qu'il soit
- Nettoyage des locaux et présentation de leur attestation de RC
- Mise à disposition de la salle des fêtes 25 fois par an, à raison de 3h par séance (17h-20h), en dressant par avance un planning d'occupation à soumettre en mairie en décembre pour l'année qui suit pour validation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la MAJORITÉ des voix – 10 Pour et 1 Abstention :

- **ACCEPTE** cette nouvelle association, dans les conditions énumérées ci-dessus uniquement
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document s'y afférant

Fait et délibéré en séance, les jours mois et an susdits.
Pour copie conforme,




Le Maire
Chantal TOPART